

REGLEMENT

- Article 1 : **ORGANISATEUR.**

La course pédestre intitulée « L'ENFER DU TIGRE » est organisée le dimanche 03 juin 2012 par le CSA TIGRE..

- Article 2 : **INSCRIPTION.**

Le bulletin d'inscription doit être envoyé, accompagné du certificat médical ou de la photocopie de la licence en cours de l'intéressé et du droit d'inscription de 12 euros à l'ordre du CSA RSMA-Gy CAYENNE.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste, la remise se fera soit la veille (14 à 18H), soit avant la course au carbet du RSMA.

- Article 3 : **PARTICIPANTS.**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, dans les catégories suivantes, espoirs (nés jusqu'au 31/12/1990), seniors, vétérans. Les non licenciés devront fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an au 02 juin 2012 et pour les licenciés la photocopie de la licence FFA pour la saison en cours. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que se soit.

Le dossard doit être apparent sur la poitrine des concurrents.

- Article 4 : **ITINERAIRE.**

D'une distance de 8.800 kilomètres, l'itinéraire emprunté est le suivant : départ stade camp du tigre – une boucle – D2 vers Cabassou – chemin de Raban – Mont sec – Palika – piste Tarzan – route du tigre – arrivée au sommet de la montagne du tigre. L'itinéraire sera indiqué par des jalonneurs pour tous les changements de direction. Les coureurs devront emprunter le côté gauche de la chaussée. Possibilité de reconnaître le parcours.

La course se déroule sur une route ouverte à la circulation.

- Article 5 : **RAVITAILLEMENT.**

Les points de ravitaillement en eau seront installés au 4^{ème} kilomètre, avant la côte du Tigre et à l'arrivée.

- Article 6 : **RECOMPENSES.**

1 trophée aux 3 premiers scratch et des catégories suivantes : SH, SF, VH1, VH2, VH3 VF1
VF1, VF2, VF3, meilleur espoir H et F

Tous les participants recevront un débardeur souvenir de la course.

- Article 7 : **RESPONSABILITE.**

L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

Chaque concurrent doit se conformer au présent règlement ainsi qu'aux règles du code de la route. En cas de manquement à ces dernières, entraînant un accident impliquant le ou les concurrents, ceux ci ne pourront tenir pour responsable l'organisateur et le poursuivre.

L'organisateur est couvert par une police d'assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Les concurrents attestent de par leur engagement de leur bonne forme physique et dégagent de fait l'organisation de toute responsabilité médicale.

La sécurité de la course est assurée par une équipe médicale.

- Article 8 : **VEHICULES.**

Tout véhicule (à moteur et vélo) est interdit pour accompagner les coureurs à l'exception des véhicules de sécurité de l'organisation.

Un parking véhicules sera mise en place aux abords de la zone départ.

Il est possible de rejoindre le point d'arrivée à pied (du parking 2,5 km).

Les contrôleurs veilleront au bon déroulement de la course.

- Article 9 : **CHRONOLOGIE.**

- 06h00 : accueil des concurrents, retrait des dossards
- 06h45 : briefing du parcours
- 07h00 : départ de la course.
- 08h30 : fin de la course puis retour des coureurs vers le carbet polyvalent.
- 09h00 : proclamation des résultats, remise des récompenses et pot sportif

- Article 10 : **ENGAGEMENT.**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- Nom/Prénom.....

- Sexe.....Date de naissance.....(obligatoire)

- Club ou entreprise.....N° Licence FFA.....

- Taille (pour débardeur souvenir) : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ (à cocher)

- Adresse.....

Code postalVille.....Tel.....

Je déclare ne pas avoir de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. connaissance Je participe sous ma propre responsabilité et n'engagerai pas de poursuites contre les organisateurs pour aucun motif de quelque nature que ce soit. Je reconnais avoir pris du règlement.

Certificat médical ou photocopie de la licence + chèque de 12€ (à l'ordre du CSA RSMA GY -CAYENNE)

Adresse : Détachement du RSMA-Gy (ADC PROUVEUR) BP 7012 97307 CAYENNE Cedex

Renseignements au :

Tel : 05 94 39 59 21 ou 06 94 92 31 09

Inscriptions :

E -Mail : enferdutigre@yahoo.fr

REGLEMENT

- Article 1 : ORGANISATEUR.

La course pédestre intitulée « L'ENFER DU TIGRE » est organisée le dimanche 3 juin 2012 par le CSA TIGRE..

- Article 2 : INSCRIPTION.

Le bulletin d'inscription doit être envoyé, accompagné du certificat médical ou de la photocopie de la licence en cours de l'intéressé et du droit d'inscription de 12 euros à l'ordre du CSA RSMA-Gy CAYENNE. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Une permanence pour les inscriptions ainsi que les retraits de dossards seront possible le samedi 2 juin 2012 de 14h00 à 18h00 au carbet du camp du Tigre (près du stade).

- Article 3 : PARTICIPANTS.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, dans les catégories suivantes, espoirs nés jusqu'au 31/12/90, seniors, vétérans. Les non licenciés devront fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an au 02 juin 2012 et pour les licenciés la photocopie de la licence pour la saison en cours FFA. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que se soit.

Le dossard doit être apparent sur la poitrine des concurrents.

- Article 4 : ITINERAIRE.

D'une distance de 8.800 kilomètres, l'itinéraire emprunté est le suivant : départ stade camp du tigre – une boucle – D2 vers Cabassou – chemin de Raban – Mont sec – Palika – piste Tarzan – route du tigre – arrivée au sommet de la montagne du tigre. L'itinéraire sera indiqué par des jalonneurs pour tous les changements de direction. Les coureurs devront emprunter le côté gauche de la chaussée. Possibilité de reconnaître le parcours. La course se déroule sur une route ouverte à la circulation.

- Article 5 : RAVITAILLEMENT.

Les points de ravitaillement en eau seront installés au 4^{ème} kilomètre, avant la côte du Tigre et à l'arrivée.

- Article 6 : RECOMPENSES.

1 trophée aux 3 premiers au scratch et des catégories suivantes : SH, VH1, VH2, VH3

SF, VF1, VF2, VF3, meilleur espoir H et F

Tous les participants recevront un débardeur souvenir de la course.

- Article 7 : RESPONSABILITE.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard. Chaque concurrent doit se conformer au présent règlement ainsi qu'aux règles du code de la route.

En cas de manquement à ces dernières, entraînant un accident impliquant le ou les concurrents, ceux ci ne pourront tenir pour responsable l'organisateur et le poursuivre.

L'organisateur est couvert par une police d'assurance pour la responsabilité.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour un accident individuel.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Les concurrents attestent de part leur engagement de leur bonne forme physique et dégagent de fait l'organisation de toute responsabilité médicale.

La sécurité de la course est assurée par une équipe médicale.

- Article 8 : VEHICULES.

- Tout véhicule (à moteur et vélo) est interdit pour accompagner les coureurs à l'exception des véhicules de sécurité de l'organisation.

-

Un parking véhicules sera mise en place aux abords de la zone départ.

Il est possible de rejoindre le point d'arrivée à pied (du parking 2,5 km).

Les contrôleurs veilleront au bon déroulement de la course.

- Article 9 : CHRONOLOGIE.

- 06h00 : accueil des concurrents, retrait des dossards

- 06h45 : briefing du parcours

- 07h00 : départ de la course.

- 08h30 : fin de la course puis retour des coureurs vers le carbet polyvalent.

- 09h00 : proclamation des résultats, remise des récompenses et pot sportif

- Article 10 : ENGAGEMENT.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.